

AXE 3 : participation et gouvernance des droits de l'enfant
Objectif stratégique : 3.1. Optimiser le pilotage des politiques relatives aux droits de l'enfant
Objectif opérationnel : doter la Région wallonne d'un cadre légal relatif à l'application de la Cide en Wallonie
<ol style="list-style-type: none"> 1. Reconnaître les droits de l'enfant comme une compétence politique à part entière, en ce compris le budget, et les inclure dans l'arrêté de répartition des compétences 2. Etendre les compétences du DGDE à la Région wallonne (accord de coopération)
Objectif opérationnel : renforcer les synergies et transversalité en matière de droits de l'enfant
<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer des synergies avec la FWB dans le cadre de l'application de la CIDE (GP CIDE, formations, échanges de bonnes pratiques, ...) 2. Organiser périodiquement un gouvernement thématique conjoint RW-FWB consacré aux droits de l'enfant. Dans ce cadre, faire le suivi du plan d'actions 3. Assurer une large diffusion du plan d'action de la Wallonie et du rapport alternatif des ONG
Objectif stratégique : 3.2. Renforcer la participation des enfants au niveau local, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques
Objectif opérationnel : renforcer la participation des enfants au suivi et à l'évaluation des politiques publiques
<ol style="list-style-type: none"> 1. Initier un processus de consultation et de participation des enfants dans la cadre de la préparation, du suivi et de l'évaluation du plan consacré aux droits de l'enfant 2. Promouvoir les conseils communaux d'enfants et de jeunes, en partenariat avec le Creccide, et en balisant les pratiques pour que la participation soit respectueuse des enfants, notamment en s'appuyant sur une charte de qualité (cf. charte qualité du CRECCIDE) 3. Diffuser largement le vade mecum (OEJAJ) sur la participation des enfants aux politiques publiques 4. Promouvoir la participation des jeunes en milieu rural, notamment via les Opérations de développement rural (programmes communaux de développement rural-PCDR), en partenariat avec des acteurs tels que la Fondation rurale de Wallonie 5. Développer une expérience-pilote visant à associer les enfants à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation d'un projet qui les concerne en matière de petite(s) infrastructure(s) sportive(s) et ce, en privilégiant les quartiers socialement défavorisés
Objectif opérationnel : favoriser la participation effective des enfants ayant des besoins spécifiques
<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer une expérience-pilote visant à inclure des enfants porteurs d'un handicap aux activités qui les concernent, développées dans les petites infrastructures sportives de quartier 2. Favoriser la participation des enfants handicapés et de leur famille aux décisions qui les concernent, en synergie avec le Centre UNIA 3. Mettre en place un conseil des usagers "enfants" dans chaque service résidentiel pour jeunes porteurs d'un handicap 4. S'appuyer sur les principes de la CIDE dans le cadre de la réforme de la santé mentale et veiller notamment à la participation (active et effective) des enfants dans les décisions les concernant

Objectif stratégique : 3.3. Monitorer pour mieux gouverner

Objectif opérationnel : accroître les connaissances sur les droits de l'enfant en vue d'optimiser l'efficacité des politiques publiques en Wallonie

1. Suivre les résultats des recherches lancées par la FWB en matière de child-budgeting afin d'entrevoir la faisabilité d'un tel projet en Wallonie
2. Identifier les données nécessaires au suivi du bien être des enfants (par exemple: santé, santé mentale, santé, infrastructures...) et les mobiliser dans la définition des politiques publiques, en collaboration avec l'IWEPS et le Conseil de stratégie et de prospective de l'AVIQ
3. Mettre en œuvre des synergies statistiques en ayant une attention particulière par rapport aux enfants, en collaboration avec l'IWEPS et le Conseil de stratégie et de prospective de l'AVIQ
4. Vérifier et accroître la disponibilité de statistiques stratifiées par sexe et âge des personnes (victimes ou témoins) s'adressant aux services d'accueil et d'écoute dans le cadre de la lutte contre la violence
5. Recueillir des données statistiques sur la consommation de tabac et de drogues par les jeunes